

Procès-verbal
Conseil communautaire
Jeudi 7 mars 2019 à 17h30
Foyer Rural de Villefranche

■ **Secrétaire de séance** : Madame Sandrine VERCRUYSSSE

■ **2 interventions se tiendront au cours de la séance**

- 19h00 : Monsieur Georges MERIC : Président du Conseil Départemental 31 : présentation du diagnostic projet de territoire en présence des techniciens du conseil départemental
- 20h00 : Alain Chatillon : Intervention proposée par Monsieur Alain Chatillon sur les dossiers d'actualité

■ **Procès-verbaux des conseils communautaires 2018**

En début de séance, la signature des procès-verbaux a été soumise. Par ailleurs au vu du timing à respecter ce soir, ces derniers devront être signés ultérieurement. En ce sens il convient d'aller au siège administratif régulariser les signatures ou d'arriver plus tôt lors des prochaines séances pour signer ces derniers dans les meilleurs délais.

■ Demande rajout d'un additif : affectation des résultats des aides à domicile
Accepté à l'unanimité

1. **Attribution du marché 2019-001 – Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion du droit des sols DL2019_043**

Présentation effectuée par Madame Sophie ADROIT et Céline SIGUIER

Intervention de Madame Sophie ADROIT

Le choix présenté ce soir, a fait l'objet d'un travail collectif important, les services juridiques, urbanismes et secrétaires ont été sollicités dans le cadre de l'analyse de ce marché ainsi que les élu(e)s, afin que le choix fait puisse répondre à tous les utilisateurs. Les réponses au marché ont été de qualités.

Nous avons mis une option dans le CCTP relative à la dématérialisation pour une entrée en vigueur en 2022.

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des droits des sols a été lancée avec les caractéristiques suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Type de procédure : | Procédure adaptée |
| - Type de marché : | Marché de Service non alloti |
| - Durée du marché : | 4 ans non reconductible |
| - Publicité : | 10 décembre 2018 |
| - Date limite de réception des offres : | 24 janvier 2019 |
| - Nombre de plis reçus : | 6 |
| • IF TECHNOLOGIES | |

- Cabinet MELEY STROZYNA + GEOMAP IMAGIS (groupement solidaire)
- GFI Progiciels SAS
- SMA NETAGIS
- OPERIS
- SIRAP

■ ANALYSE/CHOIX DES PRESTATAIRES

La sélection des offres et le choix des prestataires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	30%
VALEUR TECHNIQUE DU LOGICIEL : <i>Ergonomie, performances du logiciel</i>	50%
VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS : <i>Maintenance, formation des utilisateurs, accompagnement et hébergement</i>	20%

• Résultats avant négociations :

Critères avec pondération	IF TECHNOLOGIES	Cabinet MELEY STROZYNA	GFI	NETAGIS	OPERIS	SIRAP
PRIX 30% Note sur /20	20.00	11.28	11.23	15.38	15.18	1.84
VALEUR LOGICIEL 50 % Note sur /20	9.25	15.75	16.75	14.75	15.00	13.75
VALEUR PRESTATIONS 20 % Note sur /20	12.00	17.50	10.50	11.25	12.50	20.00
TOTAUX Note sur /20	13.00	14.8	13.8	14.2	14.6	11.4
Classement	5	1	4	3	2	6

Candidats non-retenus pour la négociation : IF TECHNOLOGIES et SIRAP.

• Résultats après négociations :

Comme prévu à l'article 14 du Règlement de Consultation, le pouvoir adjudicateur a convoqué les quatre premiers candidats, sélectionnés au regard des critères de notation et de leur pondération, à un entretien sur le site du centre de loisirs de Villefranche-de-Lauragais.

Les entretiens se sont déroulés sur la journée du **mardi 12 février 2019**, dans l'ordre suivant :

- 9h : OPERIS
- 11h : NETAGIS
- 14h : GFI Progiciels
- 16h : Cabinet MELEY STROZYNA

Après négociations, les candidats ont été invités à présenter leurs mises au points et réponses aux questions abordées avant le mardi 19 février 2019 à 12h00.

L'analyse ci-dessous tient compte des nouveaux éléments techniques et tarifaires apportés :

Critères avec pondération	Cabinet MELEY STROZYNA	GFI	NETAGIS	OPERIS
PRIX 30% Note sur /20	11.28	12.25	11.43	16.47
VALEUR LOGICIEL 50 % Note sur /20	13.50	15.00	14.00	14.75
VALEUR PRESTATIONS 20 % Note sur /20	14.50	17.50	16.50	17.50
TOTAUX Note sur /20	13.03	14.67	13.73	15.82
Classement	4	2	3	1

Candidat mieux disant : **OPERIS**, pour un montant de 54 330,00 € HT sur toute la durée du marché.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution dudit marché

Intervention de Monsieur Daniel VIENNE

Les notes techniques des 3 premiers sont très proches. Le choix porté, est-il dû à l'utilisation actuelle du logiciel qui évite la migration de données ?

Réponse de Madame Céline SIGUIER

Pour parti. Une négociation plus importante a ce titre

Réponse de Madame Sophie ADROIT

La consultation des secrétaires des communes, dans l'analyse a également permis d'aller en ce sens, à l'unanimité c'était le logiciel le plus pratique dans l'utilisation et plus ergonomique

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Effectivement deux prestataires avaient déjà les données dans leurs logiciels

Réponse de Madame Céline SIGUIER

Le volet formation est aussi important, des communes étaient déjà au fait de ce logiciel

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 63 voix pour:

- **D'Accepter** l'offre de la société OPERIS pour un montant de 54 300.00€HT pour la durée du marché
- **D'Autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés et toutes pièces y afférentes.
- **D'Adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité

Remerciement au groupe de travail techniques et élu(e)s pour le travail effectué dans le cadre de ce marché

2. SPANC : BP DL2019_044

Présentation Elodie CAQUINEAU et Monsieur Bernard BARJOU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

SPANC

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 2 533,67

Recettes : 2 533,67

Fonctionnement

Dépenses : 99 254,13

Recettes : 99 254,13

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 533,67 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 533,67 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 99 254,13 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 99 254,13 (dont 0,00 de RAR)

Intervention de Monsieur Jean Louis CANCIAN

Concernant la suppression des aides de l'agence de l'eau, cela se manifeste je pense par un courrier ?
Est-il possible d'en avoir une copie ?

Réponse de Monsieur Jean Pierre HOULIE

Oui

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Toutes les communes seront destinataires de ce courrier

1 contre

3. ZAE La Merline BP DL2019_045

ZAE LA MERLINE

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 1 804 869,39

Recettes : 1 804 869,39

Fonctionnement

Dépenses : 1 883 542,77

Recettes : 1 883 542,77

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 804 869,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 804 869,39 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 883 542,77 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 883 542,77 (dont 0,00 de RAR)

Unanimité

4. ZA Sainte Foy Aigrefeuille BP DL2019_046

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

ZA STE FOY AIGREFEUILLE

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 1 737 279,09

Recettes : 1 737 279,09

Fonctionnement

Dépenses : 1 951 419,09

Recettes : 1 951 419,09

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 737 279,09 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 737 279,09 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 951 419,09 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 951 419,09 (dont 0,00 de RAR)

Unanimité

5. ZA Le Cabanial BP DL2019_047

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

ZAC DU CABANIAL

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 430 253,93

Recettes : 430 253,93

Fonctionnement

Dépenses : 354 916,47

Recettes : 354 916,47

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 430 253,93 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 430 253,93 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 354 916,47 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 354 916,47 (dont 0,00 de RAR)

Intervention de Monsieur Bernard BARJOU

Il va falloir prendre des décisions, nous ne pouvons pas suivre un déficit structurel qui atteindra à la longue le budget général. Nous avons proposé qu'il y ait une commission de travail qui planche sur le sujet sur le devenir de cette zone afin de résoudre durablement le problème. Le sujet fait appel à des notions d'urbanisme et de choix à faire.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Nous évoquerons le sujet de la fusion de la commune du Cabanial avec la commune de Saint-Julia en question diverses. Quoi qu'il en soit budgétairement nous devons nous prononcer car à ce jour rien n'est statué concernant la future fusion. Nous devons nous inscrire dans la continuité.

L'installation d'entreprise ne se décrète pas. Ce n'est pas parce que nous avons une zone, que les entreprises veulent s'y implanter.

Intervention de Monsieur Gilbert HEBARD

Monsieur Thierry ROUVILLAIN est présent ce soir en tant que représentant de Monsieur Bernard VALETTE.

Le Cabanial est en pleine révision du PLU, il faudrait se rapprocher de la commune pour voir qu'elles sont les solutions envisageables sur le devenir de cette zone

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Cela fera partie de la réflexion du groupe de travail. C'est le travail qui a été demandé

Il y a la problématique du SCOT sur la piste de l'urbanisme sur cette zone

Intervention de Madame Céline SIGUIER

La révision du SCOT fait qu'une partie de la zone est déjà viabilisée. Il va falloir arbitrer sur le zonage ZNIEFF où l'on ne peut pas construire alors que c'est viabilisé

Unanimité

6. Step du Cabanial BP DL2019_048

Départ de Monsieur Olivier GUERRA

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

STEP DU CABANIAL

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 23 616,59

Recettes : 23 616,59

Fonctionnement

Dépenses : 122 972,34

Recettes : 122 972,34

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	23 616,59	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	23 616,59	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	122 972,34	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	122 972,34	(dont 0,00 de RAR)

Intervention de Monsieur Bernard BARJOU

Ce budget, présente les mêmes caractéristiques que pour la zone économique. Cette STEP pourra peut-être, être reprise par le SMEA, cependant il faudra engager des discussions avec le maire, ce qui me paraîtrait économiquement la solution viable pour tout le monde.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Le maire n'est à ce jour pas favorable à cette proposition. Il faudrait que la STEP rentre dans le patrimoine de la commune du Cabanial, pour que la commune transfère par la suite au SMEA. Cela permettrait d'avoir des interventions avec du personnel qualifié, aujourd'hui c'est le personnel de

« terres du lauragais » qui intervient sans compétence particulière. Cela serait une opération blanche pour la commune du Cabanial. Cela fera partie des réflexions que nous aurons avec la commune

Intervention de Monsieur Daniel VIENNE

Comment a été définie la Prime Forfaitaire de l'Assainissement Collectif ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Actuellement il y a trois entreprises qui l'utilisent, et la maison de retraite

Réponse de Madame Elodie CAQUINEAU

On prévoit des produits de services au budget pour 9 entreprises, la tarification actuelle est de 66 000 € HT soit une part au litre consommé à 2.25 €. Ce sont des tarifs élevés, les tarifs du SMEA sont plus de moitié moindre. La rentrée au SMEA fera que les tarifs seront harmonisés sur le territoire

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Si cela rentre dans le patrimoine du Cabanial, et transféré au SMEA, les cotisations des administrés seront divisées par deux sur le prix au m³. Actuellement nous sommes à 2.25 € avec un transfert au SMEA le tarif serait de 1.05 €. Cela sera tout à l'avantage des administrés installés sur la zone.

Unanimité

Questions diverses

■ Journée pédagogique lundi 4 mars au centre culturel Caraman petite enfance

Intervention de Madame Laurence KLEIN

Réunion des agents de « Terres du lauragais » qui travaillent au sein du service de la petite enfance
Journée très intéressante. Nos équipes sont investies dans la démarche de communication bienveillante. Toutes les directrices et coordinatrices ont impulsé cette démarche que j'encourage.
Aujourd'hui « Terres du lauragais » est vraiment « kids funny »

■ Association des riverains du Lac de la Thésauque

Les mairies ont été destinataires, d'un courrier émanant du président de l'association qui s'oppose au projet de water jump du « lac de la Thésauque ». C'est un sujet de conflit entre les riverains et une société qui porte un projet d'animation estival ainsi qu'avec la mairie de Montgeard concernant le PLU.

Je demande à Madame Marie-Claire GAROFALO en tant que Maire de Montgeard de bien vouloir intervenir afin de donner des explications suite au courrier reçu.

Intervention de Madame Marie Claire GAROFALO

Depuis ma dernière intervention relative au sujet, nous avons reçu quelques courriers, à ce jour rien n'est définitif. L'association a attaqué le PLU de la commune de Montgeard, qui prévoit cette zone de développement touristique.

Le permis attaqué, est à ce jour suspendu, et à ce jour encore valable car sur le fond, il n'y a pas eu de jugement définitif.

Une audience relative au PLU s'est tenue en octobre l'association a reçu un refus. L'association a fait appel.

Une expertise bruit s'est tenue, en août dans des conditions non conformes à la demande du président du tribunal qui avait nommé l'expert. Cette expertise avait été requise de mai à septembre or l'expert n'est venu qu'un seul jour. Les mesures devaient être prises sur 7 propriétés. Elle n'a été prise pour le bruit ambiant, lorsque l'animation fonctionne, que d'une seule maison, la plus proche et sûrement la plus impactée.

Les riverains faisaient mention, d'une première étude acoustique effectuée par l'une de leur connaissance, mais non productive. A force de ténacité il y a eu des résultats au mois de juin.

L'expertise officielle a eu lieu au mois d'août et proclamée en janvier. Quelques jours avant le rendu de cette expertise au juge, ils ont retiré leur première expertise car les deux expertises se contredisent. Si le chiffre des deux analyses est pris en compte aucune habitation ne dépasse le taux des décibels légal.

Pourquoi cet article aujourd'hui ? Il y a eu une parution d'article dans la presse il y a une quinzaine de jours sur la voix du midi, par le porteur de projet. Bien qu'ils aient fait tous ces retours en justice, ils ne sont pas sur du résultat et ils essaient d'influencer comme la première fois.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Surement bien aidé par certaines personnes bienveillantes et je ne ferai pas d'avantage de commentaires à ce sujet.

Intervention de Madame Marie-Claire GAROFALO

Aujourd'hui, sur la voix du midi est paru un article, concernant la venue de Monsieur CHATILLON, qui évoquait entre autres, le lac de saint Ferréol où il va y avoir des structures d'animations gonflables.

Voulons-nous un développement touristique aussi chez nous ? Ou est ce qu'on le laisse à saint Ferréol ?

Intervention de Monsieur Christian PORTET

La problématique, à Nailloux, c'est qu'à proximité il y a de l'habitat ce qui explique la situation actuelle.

Je proposerai à l'association des riverains du lac, une rencontre que je tiendrai moi-même en présence du porteur du projet. Comme j'ai pu le déclarer à la voix du midi dans un article précédent, je favorise une solution intermédiaire qui permettrait à tout le monde de s'accepter. Il y a une réelle volonté d'apaisement

Intervention de Monsieur Michel DUTECH

Il y a un processus judiciaire, nous n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui, sur ce projet tant que la justice ne s'est pas prononcée.

■ Attribution de compensation : voirie suite courrier de Monsieur Daniel VIENNE adressé à l'ensemble des conseillers communautaires

La commune de Nailloux, a fait part des problèmes de voirie rencontrés sur leur commune.

La décision collégiale qui avait été acceptée, était de compenser par les attributions de compensations, qui dépassaient de l'enveloppe traditionnellement utilisée par chaque commune correspondant à l'enveloppe du pool routier.

Je n'accepte pas les termes employés, dans le courrier rédigé et adressé à l'ensemble du conseil à savoir de dire, que si nous partions sur cette procédure, cela signifie que « Terres du Lauragais »

devrait compenser des communes par le biais des attributions de compensations. Si tel est le cas il faudra se poser les bonnes questions.

Si nous répondons favorablement à toutes les augmentations, requises, et non acceptées par le département (chaque commune avait fait une demande d'augmentation de son enveloppe pool routier) cela représentera 807 000 € sur le pool routier. Je ne conteste pas ce montant, sur la durée du pool routier. A ce jour, cela n'a pas été soumis en étude. Par ailleurs si on arrive à ce montant, cela signifie y arriver sans subvention, puisque le département a clairement indiqué qu'aucune subvention ne serait attribuée en ce sens et il faudra le mettre au budget et effectuer des non dépenses dans d'autres domaines ou alors augmenter les impôts.

Si on augmente les impôts, dont le ratio était pour un point d'impôt à 100 000 € cela représenterait donc 8 points d'augmentation, moi je suis d'accord pour l'augmenter à « Terres du Lauragais » de 8 points à conditions que les communes baissent de 8 points afin qu'il y ait un juste équilibre. Malheureusement une fois de plus, si ce choix est fait, il faudra solliciter le contribuable pour ce problème particulier.

Renvoyer par les attributions de compensations en positif, comme suggéré par Monsieur VIENNE par les communes, cela suppose, effectuer des choix drastiques sur d'autres compétences, cela sera étudié au moment de l'élaboration du budget si ce choix est validé.

En dehors de ça je ne vois pas comment cette solution est envisageable.

En ce sens ou nous le faisons au détriment d'autres actions ou par le biais d'une augmentation des impôts. En tant que Président de Terres du Lauragais, je ne m'engagerai pas sur une augmentation des impôts si les communes ne s'engagent pas sur la diminution équivalente.

Intervention de Monsieur Jean-Clément CASSAN

Le pot commun pouvait être une solution

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Le pot commun était la bonne solution, cela permettait d'effectuer des travaux importants là où il y en avait le besoin.

Il a été évoqué à la dernière commission CLECT de faire un pot commun modulé.

Les deux solutions ont été refusées. Il faudra en ce sens attendre le prochain pool routier.

Voilà ce que je souhaitais indiquer en réaction au courrier de Monsieur VIENNE. Ce soir je ne peux pas faire d'autres propositions que celles qui ont déjà été faites. Nous avons des retours de communes qui ont annoncé leur volonté d'augmenter et de le renvoyer à « Terres du Lauragais » par le biais des attributions de compensations. Je suis prêt à aller au bout de la réflexion et en particulier au cours de l'élaboration du budget.

Intervention de Monsieur John STEIMER

J'aimerais rappeler mes chers collègues, un moment de solidarité. Je pense qu'au niveau des demandes faites auprès du département, les communes ont exagéré et ont augmenté leurs demandes au maximum alors que la réalité était tout autre.

J'étais réellement favorable au pot commun, cela n'a pas fonctionné. Il ne faut pas oublier que cette décision, va impacter les petites communes, à part Nailloux qui effectivement au niveau du pool routier perçoit peu.

J'ai été le premier en conseil municipal à demander une diminution de mes Attributions de Compensations, c'était dur mais cela a été accepté. En diminuant nos AC il faut être conscient que nous ne bénéficions plus de rien. Il faut faire appel à nos solidarités communales et nous entre aider.

Intervention de Madame Gisèle BRESSOLES

J'ai un pool routier conséquent, comme indiqué à Monsieur PORTET par courrier, je peux léguer une partie de mon pool routier à une autre commune.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

La proposition de Madame BRESSOLES maire de Lux est de céder, une partie de son pool routier aux communes qui en auront besoin. Je la remercie pour sa solidarité.

Des communes ont effectué des demandes les études sont en cours

Intervention de Monsieur Daniel VIENNE

J'ai fait ce mail pour argumenter ce que j'avais indiqué dès le 4 décembre.

Vous avez voulu conserver la compétence communautaire relative à la voirie et donc cela répercute des sommes qu'il faudra assumer. Il n'est pas fait mention dans la compétence communautaire que cela se limite à la gestion d'un pool. Ce qui est indiqué c'est qu'il faut garder en l'état les routes qui sont dans la compétence communautaire. Vous aviez la possibilité de réduire les compétences à une réelle compétence voirie.

Par ailleurs sur le raisonnement qui vient d'être tenu, je pense qu'il n'est pas juste. Il n'en était pas de même sous CoLaurSud.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

À la création de Coloursud avaient été évaluées sur les 3 derniers pools qui les ont précédés.

Nous étions en SIVOM jusqu'en 2002, les pools étaient gérés par le SIVOM. Lors de la constitution en communauté de communes la décision qui a été prise était de prendre la moyenne des 3 derniers pool précédent 2002.

Réponse de Monsieur Daniel VIENNE

Je ne renie pas le cas des autres communes. Mais sur Nailloux effectivement, un diagnostic a été apporté avec les services de « Terres du Lauragais », on voit clairement que ces années de pool limités, laisse la commune de Nailloux dans un état non acceptable.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Il y a des pools limités mais il y a des choix qui ont été fait par les communes, puisque c'était les communes qui avaient, le choix des routes à rénover ou non. Se sont ces choix communaux qui emmènent à une différence. On hérite aujourd'hui de conséquences des choix communaux.

Ce qui me dérange dans le discours tenu, c'est l'esprit de solidarité. Venir à dire que la compétence communautaire ne fait pas mention de l'enveloppe du pool routier, cela prouve que tu n'es pas dans l'esprit de solidarité qui a entre-autre vient d'être évoqué ce soir et que nous souhaitons tous ici.

Réponse de Monsieur Daniel VIENNE

Aller regarder un fichier national pour les taux d'imposition, à Nailloux la commune applique déjà un taux élevé

Intervention de Madame Laurence KLEIN

Vous renvoyez à la notion de compétence communautaire, vous dites, « Terres du Lauragais » a pris la compétence voirie, et donc de ce fait, le curseur est à 100%. Je souhaite rappeler que sur toutes les compétences que nous avons prises, on a arrêté le curseur. Sur des dossiers nous nous sommes mis d'accord, et je pense que c'est la solution la plus raisonnable, de dire, nous prenons 3 territoires disparates et aujourd'hui on apporte, ce qui était au temps T. Sur beaucoup de dossier, nous étions différents, et on a pris l'existant qui était le plus raisonnable.

En matière de fiscalité, l'ex territoire « Cœur Lauragais » avait une fiscalité beaucoup plus basse que « Coloursud ». Nous sommes arrivés avec la fusion à un lissage. Les communes de « Cœur

Lauragais » ont subi une forte augmentation du fait de la fusion alors que les anciennes communes de « Colausud » ont vu leurs fiscalités baisser.

Aujourd'hui, rajouter encore, des charges émanant de la commune de Nailloux, qui vont venir se rajouter dans le pot commun, pour conduire, si nous voulions les ajouter, à une augmentation globale effectivement, de la fiscalité de « Terres du Lauragais », moi je ne suis pas d'accord.

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Le sujet sera débattu en commission finances, notre volonté pour toutes les compétences prises, et pour l'intérêt communautaire de pris, est de conserver l'existant pour le faire perdurer et faire en sorte qu'il fonctionne. Ensuite nous verrons comment l'étendre et l'harmoniser sur l'ensemble du territoire.

Intervention de Monsieur Gilbert HEBRARD

Il faut faire selon nos moyens et non nos besoins

■ Intervention de Monsieur Georges MERIC : présentation de l'étude de diagnostic projet de territoire

Je tiens à remercier Monsieur MERIC, président du Conseil Départemental pour accompagner Monique BAJOLLE et Frédéric DRINAL, qui vont vous présenter le diagnostic territorial requis pour nous aider à élaborer le projet territoire et fixer une ligne de conduite.

Intervention de Monsieur Georges MERIC

Monsieur le Président, merci de nous avoir invité, Mesdames et Messieurs les élu(e)s très heureux d'être avec vous ce soir, dans notre lauragais bien aimé mais aussi dans notre communauté de communes.

Je vous parlerai à double titre ce soir, en tant que Président du PETR mais aussi Président du Conseil Départemental.

En tant que Président du PETR du Lauragais, ce qu'il faut voir, c'est que notre communauté de communes est la plus importante des 4 communautés de communes du PETR du pays Lauragais.

Le PETR compte 105 000 habitants, 4 communautés de communes, 2 dans l'Aude, 1 dans le Tarn et une en Haute-Garonne et 167 communes. « Terres du Lauragais », avec 58 communes et 38 000 habitants, représente 36 % du PETR et est la proximale de Toulouse.

Notre communauté de communes, est la fusion de 3 anciennes communautés qui marchaient bien, qui étaient équilibrées, avant la loi NOTRÉ. Nous savons tous ici présent, ce que nous pensons de la loi NOTRÉ, notamment moi en tant que Président du conseil départemental. Le conseil départemental a été affaibli, en enlevant notamment les compétences générales et économiques. Trois communautés qui avaient des implications, stratégies et compétences différentes. Il faut en faire un tout, et vous avez œuvré pendant deux ans pour.

Aujourd'hui il existe toujours 3 bassins de vie, dans notre communauté de communes à la sociologie comparable, et surtout au destin commun. Un destin de territoire péri-urbain sous l'influence de la métropole toulousaine. Il y a un trépied de polarisation à savoir Villefranche de Lauragais qui est une grande centralité avec le sillon lauragais, le canal du midi, la voie ferrée mais aussi l'autoroute qui est un privilège pour notre communauté de communes. La polarisation Caraman-Lanta qui accueille

beaucoup de population et enfin le territoire de Nailloux qui a une diversification économique par le biais du village des marques et l'a66. On ne parle que des communes centres, mais bien sur la polarisation est également sur les petites communes avoisinantes.

Concernant le PETR quels sont les défis du territoire ?

■ L'attractivité du territoire

Tout d'abord, accueillir de la population, c'est avoir un territoire attractif. Le solde est positif de manière considérable. Ce solde, indique une augmentation de la population, des problèmes en urbanisme mais aussi, un besoin de service, public ou associatif, marchand, mais aussi, des investissements en tant que collectivité territoriale écoles, crèches collèges équipements divers. L'accueil de la population, entraîne des dossiers importants.

■ L'emploi

Deuxième défi, la création de l'emploi in-situ. Nous sommes dans des zones proximales de Toulouse et notre équilibre, habitants emplois est déséquilibré. L'objectif inscrit dans le SCOT est d'atteindre 3.5 habitants pour 1 emploi, or sur certaines zones de coteaux nous sommes parfois à 1 emploi pour 5 hab. voir 5.5. Il faut créer des emplois in-situ. Pour créer ce type d'emplois il faut avoir une volonté politique, et c'est un des schémas qui va être présenté ce soir, avec une étude préliminaire.

Il faut bâtir une complémentarité dans la diversification, avec les territoires voisins dont les deux majeurs à savoir le SICOVAL et Revel Sorézois. Si une concurrence s'installe, nous pouvons échouer. Il faut trouver une complémentarité entre les 3 territoires du lauragais haut-garonnais. Accroître l'économie présenteielle, qui est essentiellement l'économie de service pour les habitants, et les gens de passage.

■ Le tourisme

Dans le lauragais, nous avons une volonté touristique importante. Le département depuis 4 ans a transformé totalement sa politique touristique. Le tourisme c'est la création de l'emploi in-situ. Ici, nous avons des atouts, le canal du midi, les lacs etc... une volonté de créer les emplois via le tourisme. Créer des emplois c'est aussi fortifier l'économie productive, à savoir la création de zone d'activité, le département est là à vos côtés pour vous aider à cela.

■ L'agriculture

C'est aussi l'agriculture. Nous avons la chance d'avoir une économie agricole productive.

■ Les tiers lieux

Créer un emploi que j'appelle déporté, par le biais des tiers lieux, du co-working. Il est important que les habitants qui travaillent ailleurs restent sur place, en développant plusieurs domaines :

- La mobilité
- Les transports en commun
- Le transport à la demande
- Les axes routiers
- Le vélo électrique, qui a transformé le déplacement des gens, la création de pistes cyclables est très importante pour l'avenir.

■ L'environnement

Le cadre de vie, la préservation de l'environnement, les énergies renouvelables, la gestion des déchets, la ressource en eau et la biodiversité.

■ Service public de proximité

Le maintien du service public de proximité. Les perceptions, qui ferment. Ce sont des offres de service qu'il faut conserver in-situ.

■ La cohésion

Pour faire vivre le lauragais et cette communauté de communes, c'est établir et conforter un état d'esprit de cohésion, de concorde, de confiance, parce que la cohésion c'est le ciment d'équipes qui gagnent.

Je me permets de féliciter ce soir votre Président, qui depuis deux ans, a travaillé et a créé surtout cet état d'esprit, de concorde, de respect mutuel, et de confiance. L'union fait la force et la réussite, la discorde amène à l'immobilisme et au désastre.

En tant que Président du conseil départemental, je suis heureux de vous l'apprendre, mais peut-être je ne vous l'apprends pas, que le conseil départemental de la Haute-Garonne, comme 4 autres conseils départementaux en France, viennent d'être confortés dans leurs périmètres, de compétences, dans leurs capacités financières et d'ingénieries, et je dirais aussi dans leurs puissances.

Nous étions menacés grandement par la création en Haute-Garonne de ce qu'on appelait, le département résiduel par la perte de sa métropole.

Un département résiduel voulait dire un département similaire à ceux de l'Ariège et l'Aude. En Ariège et dans l'Aude, il n'y a même plus de pool routier départemental. Le problème du département résiduel est que cela allait faire fondre les subventions vers les communes en les divisant par 3. Au lieu d'avoir x % de subvention par le département, il fallait le diviser par 3. L'aide du pays urbain au rural allait s'effondrer.

L'implication a été importante, en août dernier, quand on a compris, par la presse « canard enchaîné », qu'une réunion secrète avait réuni 5 présidents de métropole pour parler du devenir des départements à l'Élysée. La prévalence de la métropole par rapport au département : on travaille le sort du département avec des présidents de métropole sans les départements. Nous nous sommes aperçus de l'implication majeure du Président de la république dans le dossier et du Président de France urbaine Jean-Luc MOUDENC. Nous sommes partis avec du retard et sans armes destructrices pour nous mais contre nous.

7 départements étaient intéressés par ce sujet. On a travaillé dans l'intelligence, on a eu l'appui du Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, mais aussi des certains sénateurs, que je tiens à remercier aujourd'hui, à savoir Alain CHATILLON et Claude RAYNAL, qui sont montés au créneau nationalement pour défendre les départements. Bien sûr, nous avons été aidés par l'association des départements de France et son président Dominique BUSSEREAU, ainsi que les présidents et responsables de la vie associative. Je vous remercie.

Je tiens aussi à vous remercier, vous les maires, qui avez pris des délibérations pour défendre le département, vous remercier d'être venus le 24 novembre 2019 défendre le département, cette réunion a montré la force du département, cela a été un tournant. Nous étions 1 800.

La problématique des gilets jaunes depuis novembre, qui démontre le mal-être des territoires périphériques, de cette France périphérique, et la disparition d'un département allaient bien sûr accroître la misère des territoires périphériques comme le nôtre.

Pas de stratégie, pas de choc frontal. J'ai entendu par ici, certains responsables enfin pas beaucoup un, qui voulait un choc frontal. Le choc frontal emmène la défaite. Dans la vie, il faut être intelligent, quand vous n'avez pas les armes majeures, il ne faut pas de choc frontal. Nous avons fait valoir la complémentarité entre le département, la métropole et la volonté d'aller vers un accord, de coopération ce qui a réussi. J'ai été heureux que Jean Luc MOUDENC, tout comme le président de la métropole de Lille, la présidente de la métropole de Nantes, Monsieur JUPE à Bordeaux et, il y a

trois semaines, de Monsieur Christian Estrosi Maire de Nice, se retirent du modèle Lyonnais. Les 5 départements sont sauvés. C'est passé par des négociations.

Il faut lire et avoir des conseils de lecture. Moi j'ai lu et relu « l'art de la guerre », il faut gagner la guerre, avant de l'engager. C'est fondamental. Il ne faut pas engager une guerre, que vous allez perdre. C'est ce que nous avons fait.

Les signatures du 29 juin et du 2 avril prochain, montrent l'accord entre Toulouse Métropole et le Conseil Départemental pour les 10 ans à venir sur cinq points :

- **La mobilité** : des routes au nord de Toulouse notamment
- **Le desserrement économique** : il y aura une commission ad hoc qui existe déjà, qui va regarder tous les projets d'implantations des entreprises en Haute-Garonne pour les répartir sur le territoire et ne pas les accumuler toutes, sur Toulouse Métropole. C'est fondamental pour nous. C'est fondamental pour nos futures zones d'activités
- Améliorer **l'action sociale**, pour mieux vivre ensemble.
- Améliorer **la qualité de vie**, avec la protection de l'environnement au sein de Toulouse Métropole, la problématique de la qualité de l'air, puis gérer aussi l'implantation des futurs collèges
- Améliorer **l'image européenne** de Toulouse Métropole et de la Haute-Garonne par des investissements communs.

C'est un accord qui sauve le département d'une façon intéressante, mais aussi qui permet une coopération intelligente.

Il faut relire aussi « Le Prince » de Nicolas MACHIAVEL, quand on est en responsabilité. MACHIAVEL a écrit des phrases extraordinaires dont une « *la guerre est juste quand elle est nécessaire* » et dans ce dossier, on peut prouver que la guerre n'était pas nécessaire et nous avons gagné. Le conseil départemental demeure l'opérateur social par excellence vers les plus fragiles et faibles d'entre nous. Cela représente 762 millions € soit 50 % du budget global du département.

Le département est aussi le trait d'union entre les bassins de vie, l'acteur unique de la solidarité territoriale. Donner plus à ceux qui ont moins. On prend de l'argent sur des richesses toulousaines, pour le retourner ici et ailleurs, dans le péri-urbain, le rural et la montagne.

La solidarité territoriale que seul le département peut faire, et il va continuer à le faire. Le partenaire incontournable des communes et des intercommunalités. Nous sommes là ce soir pour coopérer, grâce à l'ingénierie territoriale que nous développons et qui est nécessaire auprès de vous. Les dossiers sont de plus en plus complexes, difficiles à en responsabilité et l'ingénierie territoriale est nécessaire.

L'aménagement du territoire, par les routes, par les réseaux, par le logement social. Il y a actuellement un projet de déploiement de la fibre porté par le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique. Des investissements lourds sont en cours, qui représentent 500 millions d'€ en Haute-Garonne afin que d'ici 2022 la fibre soit dans tous les foyers et dans toutes les zones d'activités.

On est aussi chef de file pour les implantations de collège.

Un sujet sur l'eau également en coopération avec Adour Garonne En 2050, il y aura un déficit d'un million de m³ dans la Garonne. Si on ne crée pas des réserves d'eau dans les Pyrénées Haut-Garonnaise, nous rencontrerons un problème de quantité et de qualité d'eau. Il est important de faire des réserves et le département est chef de file dans ce projet.

Je vous apporte le soutien en ingénierie territoriale du département, dans la définition, du futur projet de territoire qui est le vôtre. Pas pour le faire pour vous mais pour être à vos côtés. Le challenge, c'est que vous devez, vous, définir votre destin et le réussir grâce à l'appui et au soutien du département.

En 2015, nous avons créé des contrats de territoire. C'est une volonté à la fois prospective, de concertation, de consensus, de contractualisation entre les communes, les intercommunalités et le département. C'est un contrat, un partenariat entre vous et nous, qui permet le cumul avec les autres subventions de l'Etat et notamment, la DETR.

La carte blanche qui permet le traitement de dossiers qui peuvent être pris parce qu'ils sont uniques, parce qu'ils sont originaux, parce qu'ils sauvent des emplois sur le territoire et qu'ils peuvent être étudiés et accompagnés par le département.

La création du guichet unique cette année, par le biais duquel vous pouvez déposer des subventions croisées : vers le conseil régional, vers l'état et vers le département. C'est une simplification pour vous. Avant, vous deviez faire trois dossiers, un pour la région, un pour l'état, un pour le département. Aujourd'hui le dépôt d'un seul dossier suffit. Grâce à l'action du département, le dépôt sur le guichet commun, que le département a créé, que le service informatique du département a créé de A à Z, et vos demandes de subventions sont envoyées automatiquement aux trois instances.

Depuis 2015, c'est aussi la création de la SPL en satellite d'ingénierie du département, qui nous permet de faire des études économiques sur le territoire, afin de faciliter la vie des élu(e)s locaux.

Cette année nous allons créer, car il faut toujours innover, une agence d'ingénierie territoriale en agrandissant l'Agence Technique Départementale en l'enrichissant de la SPL et de certains agents du service du département, notamment la DDET qui représentera un peu plus de 100 équivalents temps pleins à votre disposition, gratuitement, afin de vous apporter tous les conseils que vous désirez. Cela sera effectif, fin juin, en Haute-Garonne

Je dirai que tout évolue dans la vie, ce qui n'évolue pas meurt. L'ingénierie territoriale évolue lourdement cette année.

Une citation de Bouddha que j'aime bien : « il n'y a rien de constant si ce n'est le changement » et il ne faut pas avoir peur du changement.

Avant de laisser la parole aux services, je dirai que le conseil départemental de la Haute-Garonne est à vos côtés, pour créer un Lauragais où il fait bon vivre. Pour définir un chemin de progrès de développement durable ce qui est important pour nous est de réussir. Pour avoir de l'équilibre de la complémentarité, entre les trois composantes des territoires du pays Lauragais, à savoir « Terres du Lauragais », le « Revel Sorèzois » et le « Sicoval »

En conclusion, quelques leçons de vie à mon âge et en tant que médecin, la vie m'a apporté le fait, d'avoir trois choix :

- S'enfuir
- Être spectateur
- S'engager

Je vous propose de nous engager ensemble, dans un partenariat consensuel pour relever les défis de demain.

■ Présentation du projet territoire

Remerciement de Monsieur PORTET aux équipes

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Ce n'est pas un doc finalisé présenté mais des éléments qui vont nous permettre de réfléchir et déterminer notre propre projet de territoire. Sur la base du besoin et de la réalité pour se donner des objectifs cohérents avec ce qui nous entoure mais aussi qui nous ressemble. Non en concurrentiel mais en réflexion sur les capacités complémentaires de nos voisins afin de ne pas échouer.

Proposition d'une constatation d'un groupe de travail, pour travailler en ce sens. Groupe regroupant les Vices-Présidents et les élus motivés pour apporter une contribution sur les axes principaux présentés ce soir à savoir l'emploi l'accueil de population, la préservation du cadre de vie, pour tendre vers cette autonomie qui permettra d'éviter d'avoir des mouvements pendulaires qui vont vers la métropole toulousaine. Demande de volontaire pour le groupe de travail autre que les vies présidents. Proposition de la réunion le 30 avril à la Camave.

■ Alain Chatillon

Remerciement de Monsieur PORTET pour la venue de Monsieur Chatillon

Intervention de Monsieur Alain Chatillon

Merci Monsieur le Président Georges MERIC et Monsieur le Président Christian PORTET, merci à vous toutes et tous d'être présents ce soir et de m'accueillir.

C'est un plaisir pour moi, de venir sur ce territoire où j'ai mes origines et que j'ai fréquemment retrouvé dans le cadre de mes mandats électoraux. Récemment, ce fut le combat pour le maintien du Conseil départemental. Je suis bien ancré dans le rural et je défends donc notre territoire.

C'est avec intérêt que j'ai écouté tout ce qui vient d'être dit.

Dans le cadre de mes fonctions au Sénat :

Je suis 1^{er} vice-président de la Commission des affaires économiques et à ce titre j'ai effectué plusieurs rapports sur la ré-industrialisation en 2011 et en 2018 avec mon collègue sénateur Martial BOURQUIN (sénateur socialiste) ainsi qu'un rapport sur ALSTOM/SIEMENS.

Au-delà de mes fonctions à la Commission des affaires économiques, je représente le Sénat

- au sein du Conseil d'administration de BUSINESS France qui s'occupe de l'accompagnement des entreprises françaises au niveau mondial et des entreprises étrangères qui souhaitent s'installer en France.
- au Conseil de surveillance des Investissements d'Avenir (PIA). Ce sont 36 Mds d'investissement et nous gérons l'intérêt de la somme chaque année pour les Investissements d'Avenir. Ce PIA a fusionné avec le Grand Plan d'Investissement d'Avenir (GPIA- 2018-2022 – 57 Milliards €).

Je suis Rapporteur spécial pour l'Agence des Participations financières de l'Etat (APE) depuis plusieurs années. Ce sont 78 sociétés pour 90 Mds € d'investissement par l'Etat. Résultat d'environ 3 % par an. Il faut savoir cependant que 5 sociétés font à elles-seules 75 % du résultat ! Il semble nécessaire de conserver les actifs importants pour notre pays dans ce portefeuille et notamment les actifs sur l'énergie.

Je suis également membre du Conseil national de l'industrie (CNI) depuis 2013, reconduit en février 2019.

Tout cela bien sûr en relation étroite avec mes anciennes fonctions de vice-président au Conseil Régional mais aussi en tant que co-fondateur de l'IRDI (1979) aux côtés d'Alain SAVARY. Également en tant que président-fondateur de Nutrition & Santé en 1972 qui compte aujourd'hui 2000 salariés dont 10 usines en Europe et 1 au Brésil. Le siège social de Revel comprenant 800 salariés et 4 usines.

Par ailleurs, fondateur du pôle de compétitivité AGRI Sud-Ouest-Innovation (AGRI SOI), en 2007 qui compte aujourd'hui 400 entreprises adhérentes et 60 centres de recherche. Il est le 1^{er} PC à vocation mondiale au même titre qu'Aerospace Valley.

Je me bats sur un dossier, « 60 000 rebonds » association qui reprend tous les chefs d'entreprises qui déposent le bilan chaque année. La France est le seul pays au Monde où les banques exigent des chefs d'entreprises, d'apporter une garantie bancaire sur le logement principal. Si dépôt de bilan : 25 % des chefs d'entreprises se voient dans l'obligation de quitter leurs logements principaux qu'ils ont investi et la moitié d'entre eux divorcent durant l'année. Cela fait 5 ans que je me bats pour que nous adoptions en France la réglementation européenne. On ne peut pas accepter que quelqu'un qui prend des risques, risque ses biens, sa famille et sa vie.

J'ai également proposé dans la loi PACTE un PEA, afin d'exonérer totalement d'impôt à partir du moment où la personne, investit exclusivement dans des PME.

En effet, savez-vous que les assurances vies, pèsent 1 700 milliards en France. Si on ne prélève que 2% cela fait 25 milliards d'argent, qui pourrait être au service des petites et moyennes entreprises (défiscalisation). Ce qui est souhaité et qui me paraît souhaitable, c'est que les salariés d'une entreprise, deviennent propriétaires, co-propriétaires de l'entreprise. J'attends la réponse. Cela éviterait à l'Etat d'accompagner les entreprises à hauteur de 25 Mds € !

Dernier exemple, depuis deux mois, je travaille comme je vous l'ai dit sur le projet de loi PACTE et plus particulièrement sur l'article 8bis de ce projet de loi qui concerne directement les entreprises plastiques qui représentent 4 500 salariés en France. Il est en effet indispensable qu'on laisse du temps aux entreprises de se reconvertir et de réadapter leur production en concordance avec la directive européenne. Initialement, le Gouvernement français voulait anticiper cette directive européenne ce qui aurait conduit de nombreuses entreprises à la fermeture et de nombreux salariés au chômage. J'ai donc fait voter en séance un sous-amendement présenté par mon collègue JN CARDOUX. Le PL va être examiné à l'Assemblée nationale la semaine prochaine. On ne peut pas accepter, que 4 500 personnes (12 entreprises en France) se retrouvent sans emploi, parce qu'on a voulu anticiper sur la loi communautaire.

Quelques chiffres maintenant sur la situation économique de la France :

Quand on regarde l'économie française : 2 300 Mds d'endettement (ce qui représente environ 36 000 € d'endettement par Français) ! Cela représente aussi 98, 5 % du PIB. On estime que la croissance économique sera de 1, 6 % en 2019 (en 2018 elle a été nettement inférieure à la moyenne européenne). Le déficit commercial est quant à lui de 70 Mds€.

L'intérêt de l'argent est aujourd'hui très faible par rapport au taux d'intérêt des années précédentes. Heureusement !

L'intérêt de notre dette représente tout de même 45 Mds€ environ chaque année !

Le chômage s'établit à 9, 2 % (base 06/2018) et nous place à la 24^{ème} place sur les 27 pays européens, devant l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Nous avons un taux de 44,5 % de prélèvements obligatoires, un déficit commercial de 62 Mds€ pour 2018 (alors que l'Allemagne est à + 170 Mds d'excédent !).

Côté agroalimentaire : nous étions en 2017 à 11 Mds d'excédent, tombé à 8 Mds en 2018, passant ainsi derrière l'Allemagne et l'Italie.

Le déficit public est prévu à 3 % en 2019 (il était de 2,6 % en 2018).

Au niveau de l'industrie : une chute vertigineuse côté emplois : 5 400 000 emplois en 1985 qui chutent à 2 400 000 aujourd'hui ! Les ETI (entreprises de taille intermédiaire) sont 4 fois moins nombreuses en France qu'en Allemagne.

Il nous faut impérativement harmoniser la réglementation au niveau européen et s'opposer à l'entrée d'un certain nombre de produits étrangers, notamment dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

Dans ce nouveau développement de notre territoire, nous allons être réunis pour développer l'emploi sur notre secteur qualifié « Territoires d'industrie » avec un périmètre « Castres/Revel/Castelnaudary ». Je vais suivre tout particulièrement ce dossier d'importance.

Ce périmètre a en effet été qualifié parmi les 10 territoires d'industrie d'Occitanie qui figurent quant à eux parmi les 136 territoires au niveau national.

Nous sommes sur la 2^{ème} périphérie de la Métropole toulousaine. Ce territoire entre Nailloux/Revel/Puylaurens, entourant le Canal du Midi est relié aux autoroutes mais aussi à la future autoroute Toulouse/Castres/Mazamet/St Pons/Béziers.

Très ancré dans le rural, ce programme peut être porteur d'avenir pour les entreprises, si nous y travaillons fortement ensemble.

Nous devons relever le défi d'une industrie bien ciblée dans nos territoires et notamment sur l'agroalimentaire et l'agro-industrie.

Je vous rappelle qu'il y avait 2 millions d'agriculteurs en 1980, il n'en reste plus que 400 000 aujourd'hui !

Concernant les terres agricoles, il faut savoir qu'un département est consommé tous les 7 ans en France principalement par les Métropoles et les grandes villes qui s'étendent. Il convient donc de participer au rééquilibrage économique pour assurer un avenir aux habitants de notre territoire.

Par ailleurs, le tourisme est un élément déterminant. L'image du Canal du Midi, du bassin historique de Saint-Ferréol, additionné de tous les atouts touristiques de vos secteurs sont porteurs d'espoir et de projets pour assurer notre développement. Regardons l'avenir avec courage et détermination. Le Sicoval a un rôle majeur à jouer avec nous.

De même réglons les problèmes afin de faciliter les transports. J'ai toujours été favorable à l'implantation d'une gare secondaire à Labège. En effet pourquoi n'y a-t-il qu'une gare à Toulouse, alors que Marseille en compte 2 (Marseille-St Charles et Marseille-Blancarde) tout autant que Lyon (gare de la Part Dieu et gare Lyon-Perrache) ! Cela serait un élément important pour désenclaver Toulouse et faciliter l'accès pour nos territoires.

Je suis heureux que nous puissions ouvrir le débat, avec une collectivité forte comme la vôtre, de faire en sorte que sur ce secteur, sur le territoire, nous ayons une solidarité et qu'on puisse travailler ensemble sur des dossiers majeurs.

Vous avez parlé tout à l'heure, de prestations de service, c'est un domaine qui va fortement se développer tout comme l'agro-industrie, l'agroalimentaire, les entreprises de sous-traitance et le concept « startup/incubateur/coworking ». Il va y avoir beaucoup à réaliser.

Qu'on ramène dans le rural, les structures et qu'on essaye ensemble d'apporter des solutions d'avenir !

Sachez que je serai et resterai toujours à vos côtés dans les mois à venir.

Je suis à votre disposition pour vous répondre individuellement ou collectivement au cours de cette soirée en fonction de vos problématiques.

Remerciement de Christian PORTET pour l'apéritif et le repas offert ce soir.

fin de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Portet', with a stylized flourish at the end.

